



L'EAU
D'ICI

APPEL
À PROJETS



Accompagner les territoires
dans la reconquête
de la qualité de la ressource en eau



Webinaire de l'AAP « L'EAU D'ICI »

16 juin 2026

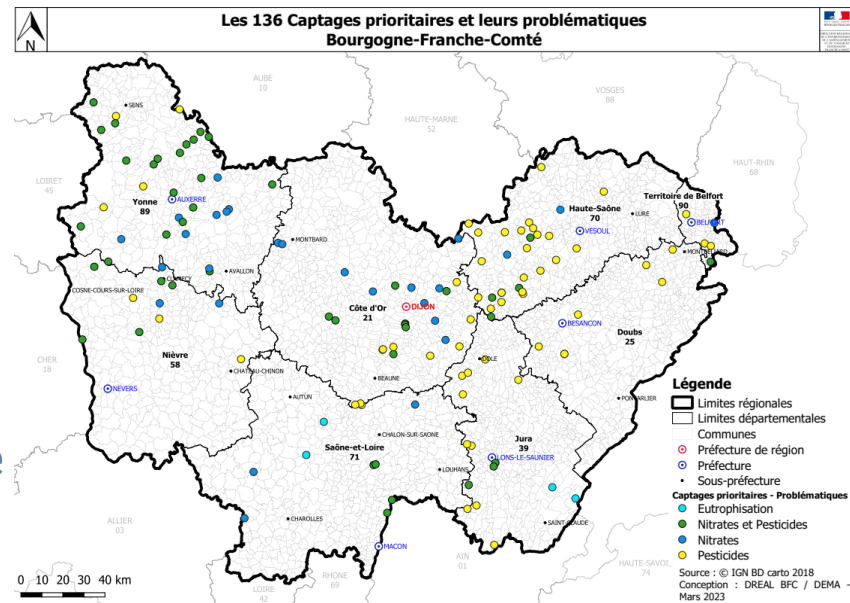
Plan

- 1) Contexte et enjeux en BFC !
- 2) La méthode et les outils
- 3) Présentation de modalités de l'appel à projets !
- 4) Q&R

Contexte et enjeux en BFC !

136 captages « prioritaires » en BFC
seconde région de France la plus
concernée par des problèmes de
pollution de la ressource en eau

**Difficulté de reconquête de la qualité
de façon pérenne** malgré les mesures
engagées sur les territoires



Plan

1) Contexte et enjeux en BFC !

2) La méthode et les outils

3) Présentation de modalités de l'appel à projets !

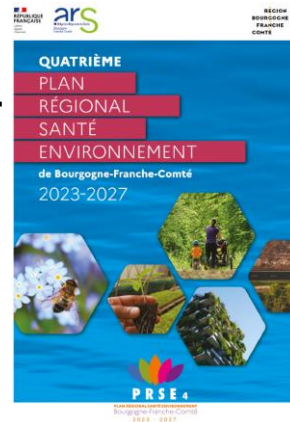
4)Q&R

Une démarche innovante de concertation territoriale : « L'EAU D'ICI »

Mobilisation de l'action 28 du Plan régional santé environnement (PRSE 22-27)
C'est une démarche innovante de concertation territoriale où nous allons utiliser les sciences comportementales (DREAL) et le marketing territorial (ARS).

Principes clés de « l'eau d'ici » :

- Remettre l'élu au cœur de la démarche
- Démarche non descendante et non réglementaire qui part du territoire. Co-construction d'une feuille de route avec l'ensemble des acteurs
- Changer l'échelle d'action, échelle du bassin de vie et plus du captage
- Développer une vision transversale qui intègre les aspects sanitaires, économique, sociaux et environnementaux, transformer les démarches actuelles en projet de territoire
- Inscrire l'action dans la durée



Les outils ?

Un accompagnement méthodologique / technique :

- **Mise à disposition** de bureau d'étude (en sciences comportementales, Marketing Territorial,)
- **24 mois d'accompagnement** (environs 40 à 50 jours BE)

Une aide financière (subvention DREAL) :

- **10.000€**
-

Une démarche en plusieurs phases / étapes :

Phase 1 : « Diagnostic et feuille de route »



Phase 2 : « mise en place des actions »

- Signature d'une **charte partenariale**
- **Gouvernance** (COPIL, groupe de travail,...)
- **Financement** des actions



2026

2027

2028

Plan

1) Contexte et enjeux en BFC !

2) La méthode et les outils

3) Présentation de modalités de l'appel à projets !

4)Q&R

Les bénéficiaires et les projets éligibles ?

Bénéficiaires / Porteurs de projets :

Toutes EPCI implantées en Bourgogne-Franche-Comté ayant un/des captage(s) prioritaire(s) sur son territoire.

Les projets éligibles :

Ceux sont les projets qui **mobilisent** à l'échelle de la collectivité tous les **acteurs du territoire** susceptibles d'apporter leur contribution à la construction d'un **projet en faveur de la reconquête de la ressource en eau**.

Grille d'évaluation de la candidature :

Critère d'évaluation	Détail du critère d'évaluation	Pondération %
1. Portage politique et technique	Un « engagement/portage politique » fort, mettant en avant l'implication de la collectivité	Fixée par le Jury
2. Approche et méthodologie	- Ambitions au regard des actions déjà menées localement - Pertinence du projet qui prend en considération le volet collaboratif, c'est-à-dire une participation multi-acteurs - Prise en considération de l'ensemble des enjeux eau/environnement/santé/agriculture – alimentation/filières économiques durables et à bas niveau d'intrants sur tous les systèmes agricoles végétales et/ou animales	
3. Synergie de démarches	Liens, cohérences, complémentarités ou synergies avec d'autres démarches portées sur le territoire (PAT, PCAE, stratégie foncière...)	
4. Faisabilité	La faisabilité du projet dans ses objectifs globaux	
5. Pertinence	- Conformité aux objectifs généraux de l'AAP et à ses priorités - Qualité et la clarté dans le montage du projet à l'échelle du territoire de la collectivité	
6. Capacité organisationnelle	Le calendrier de construction du projet de territoire (ateliers de concertation à réaliser dans les 6 mois)	

Quelles sont les étapes de l'AAP « L'EAU D'ICI »

Construction
Projet

Dépôt projet

Décision

Contractualisation

0

1

2

3

Vie du Projet

Dates importantes :

- 1 Dépôt du dossier jusqu'au **04 septembre 2026 23h59**,
- 2 Phase de **sélection des dossiers en septembre/octobre 2026** sur la base d'une grille d'évaluation
- 3 Mise en place des **conventions DREAL/EPCI** au plus tard **Oct/Nov 2026**

Modalités pratiques de candidature

Dépôt dématérialisé du dossier de candidature :

Pour la collectivité, le dossier est à déposer :

- **au plus tard le 04/09/2026** en remplissant le **formulaire en ligne** disponible sur l'adresse internet suivante :
<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/aap-l-eau-d-ici-2026>

Les documents d'informations utiles et téléchargeable pour construire son dossier sont disponibles en ligne sur le site de la DREAL :

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/appel-a-projet-2026-l-eau-d-ici-accompagner-les-a11349.html>

- Formulaire de demande (PDF) + lien « demarche.numerique »
- Règlement de l'AAP

Modalités pratiques de candidature

Renseignement et contact :

Référent appel à projet « L'EAU D'ICI » à la DREAL BFC (Dijon):

Sébastien HOARAU, Chargé de mission eau, agriculture et territoires

Tél mobile : **06-65-68-30-78 / 03-39-59-63-36 /**

Courriel : **sebastien-j.hoarau@developpement-durable.gouv.fr**



L'EAU
D'ICI

APPEL
À PROJETS



Accompagner les territoires
dans la reconquête
de la qualité de la ressource en eau



Questions / Réponses